

prénom nom
adresse
date

A l'attention du Président de la République Emmanuel Macron,

Monsieur le Président,

“Je vous fais une lettre, que vous lirez peut-être ...“ pour vous faire part de mon plus vif mécontentement au sujet du déremboursement des médicaments homéopathiques, décision prise par Madame Agnès Buzyn, votre ministre des Solidarités et de la Santé.

Je ne peux admettre le procès fait à l'homéopathie car, en tant que patient(e) utilisateur(trice) de cette médecine holistique depuis plusieurs années, je suis pris(e) en charge par un médecin diplômé, formé en plus à l'homéopathie et qui, à l'issue de chaque consultation, propose le meilleur traitement individualisé possible.

Lorsque ce médecin me prescrit des médicaments homéopathiques, je bénéficie de leur efficacité réelle et constatée, au quotidien et dans la durée :

- sans iatrogénie médicamenteuse,
- sans effets secondaires indésirables,
- sans accoutumance,

et j'ai une consommation bien inférieure à la moyenne nationale en antibiotiques, en anti-inflammatoires, et en psychotropes, entre autres ...

Je réponds ainsi aux enjeux majeurs de Santé Publique, en étant pleinement dans la transition écologique, et tout en coûtant bien moins cher à l'Assurance Maladie.
D'où ma profonde désillusion et ma colère. Et je ne suis pas dupe ...

Car au-delà de la conséquence immédiate et catastrophique du déremboursement sur mon pouvoir d'achat, mon inquiétude extrême est de voir ce discrédit jeté sur l'homéopathie entraîner :

- l'arrêt de son enseignement à l'Université, avec
- le déclin massif du nombre de médecins homéopathes, puis
- l'arrêt ou l'interdiction de la pratique homéopathique, et donc
- sa sortie de l'offre de soins du Système de Santé,

ce qu'entérine d'ailleurs déjà l'Ordre des Médecins (avec beaucoup d'empressement ...), en interdisant aux nouveaux diplômés, de pouvoir mettre sur leurs plaques professionnelles et ordonnances le titre de médecin homéopathe.

Or, il est de la responsabilité de l'Etat (en démocratie ...) que de garantir :

- la sécurité et la qualité de la prise en charge des patients par des professions médicales diplômées et formées à l'homéopathie (médecins généralistes et spécialistes, dentistes, sages-femmes, pharmaciens ...)
- la liberté de choix des patients (Charte Européenne des Patients de 2005 ...)
- la justice sociale avec l'accès pour tous à cette médecine humaniste dans l'offre de soins.

Par la présente je vous demande donc, Monsieur le Président de la République, d'avoir la conscience et l'humilité salutare, d'annuler cette décision inique du déremboursement des médicaments homéopathiques.

Veillez agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération à l'attention que vous porterez à mon engagement solidaire, pour cette démarche d'intérêt général et d'utilité publique.

Signature citoyen(ne) et électeur(trice) ...